



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 3 juillet 2023 à 19 h 30, à la salle de l'école Germain-Caron, située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Demande 2023-009 Lot 5 126 794 – 100 chemin du Bois-Blanc**

La demande de dérogation mineure 2023-009 vise à autoriser la construction d'une écurie, d'une cour d'exercice et d'une aire d'entreposage du fumier en cour avant, à 10 mètres de la rue, alors que l'article 4.4 du règlement de zonage numéro 60-89-02 prescrit qu'aucun bâtiment complémentaire ne peut être implanté en cour avant et l'article 4.5.1.1 du règlement de zonage numéro 60-89-02 ne permet pas ces constructions et usages en cour avant.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Didace, ce 16 juin 2023.

Chantale Dufort  
Directrice générale et greffière-trésorière